

#### NUMERO 8288

JEUDI 1er Mars 2012

**150 FCFA** 

Ouverture du séminaire sur le «rôle du parlement de la CEDEAO dans le processus d'intégration en Afrique de l'Ouest», à Accra (Ghana)

## Au Conseil des ministres

# Le gouvernement adopte plusieurs projets de textes et des mesures nominatives

« Le Conseil des ministres s'est réuni, hier, 29 février 2012, dans la salle habituelle des délibérations, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Issoufou Mahamadou, Président de la République, Président du Conseil des ministres. Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a pris les décisions suivantes :

#### I. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERA-TION, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES NIGERIENS A L'EXTERIEUR.

Le Conseil des ministres a examiné et adopté les projets de textes ci-après :

1.1. Projet d'ordonnance autorisant la ratification de l'Accord de Prêt signé le 12 décembre 2011 entre le Gouvernement du Niger et le Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement relatif au financement de la 1ère phase du Programme «KANDADJI».

Un accord de prêt d'un montant de trente six millions sept cent trente mille (36 730 000) Dirhams Emirats a été signé le 12 décembre 2011 à Abu Dhabi entre le Gouvernement du Niger et les Emirats Arabes Unis.

Ce prêt est relatif au financement de la première phase du Programme « Kandadji». Le présent projet d'ordonnance est adopté conformément à la loi n° 2012-001 du 04 janvier 2012 habilitant le Gouvernement à prendre des ordonnances entre les sessions parlementaires.

1.2. Projet d'ordonnance autorisant la ratification de l'Accord de prêt n° L-l-853-NE entre la République du Niger et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire et au Développement dans la Région de Maradi (PASADEM), signé le 19 janvier 2012 à Rome (Italie).

L'accord de prêt n°L-l-853-NE a été signé, le 19 janvier 2012 à Rome (Italie), entre la République du Niger et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA). Par le présent accord de prêt, le Fonds international de Développent Agricole accepte de mettre à la disposition de la République du Niger, un prêt d'un montant de quatorze millions trois cent mille Droits de Tirages Spéciaux (14.300.000 DTS) pour le financement du projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement dans la région de Maradi (PASADEM).

Ce projet a pour but d'améliorer les conditions de vie et renforcer les capacités de résilience aux crises des populations rurales dans la région de Maradi et d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il est destiné aux groupes cibles des 18 communes rurales situées dans les zones agricoles et agro-pastorales du centre-sud de la région de Maradi.

Dans le cadre de cet accord, notre pays fournira des fonds de contrepartie aux fins du projet pour un montant d'environ cinq millions cinq cent cinquante mille (5.550.000) dollars des Etats-Unis (USD), soit environ 17,5 % du coût total du projet, représentant l'ensemble des droits, impôts et taxes sur les biens et services grevant le projet, qui seront pris en charge par le Niger au moyen, notamment, d'exonérations des droits de douane et taxes.

La présente ordonnance est prise pour respecter les dispositions conventionnelles et cela, conformément à la loi n° 2012-01 du 04 janvier 2012 habilitant le Gouvernement à prendre des ordonnances.

1.3. Projet d'ordonnance autorisant la ratification de l'échange de notes relatif à



Les membres du gouvernement lors de la tenue du conseil des ministres

la mise à la disposition du Gouvernement de la République du Niger par le Gouvernement du Japon de quatre cent quatre vingt dix millions de yens japonais (490 000 000) à titre de don, dans le cadre du Projet Aide Alimentaire

Le 17 janvier 2012 a été signé, un échange de notes entre le Gouvernement de la République du Japon et le Gouvernement du Niger, relatif au Projet KR2011, sur la base de la Convention sur l'Aide Alimentaire conclue en 1999 entre les deux Etats. Cet échange de notes a pour objectif de mettre à la disposition du Gouvernement de la République du Niger quatre cent quatre vingt dix millions de yens japonais (Y 490 000 000) soit environ trois milliards quatre vingt sept millions (3 087 000 000) de francs CFA à titre de don, pour l'achat des produits et services ainsi que pour les frais nécessaires à la mise en application du Projet nigérien d'Aide Alimentaire.

La présente ordonnance est prise pour respecter les dispositions conventionnelles et cela, conformément à la loi n° 2012-01 du 04 janvier 2012 habilitant le Gouvernement à prendre des ordonnances.

## II. AU TITRE DU MINISTERE DES MINES ET DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL.

Le Conseil des ministres a examiné et adopté le **Projet de loi portant création** d'un établissement public à caractère professionnel dénommé agence nationale de la propriété industrielle et de la promotion de l'innovation(AN2PI). L'organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) créée par l'Accord de Bangui du 02 mars 1977 est une Organisation Inter gouvernementale qui regroupe seize (16) Etats membres qui sont : le Bénin, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, le Congo, le Cameroun, le Gabon, la Guinée, la Guinée Bissau, la Guinée Equatoriale, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la République Centrafricaine, le Sénégal, le Togo et le Tchad. Son siège est à Yaoundé au Cameroun. Elle a pour mission principale de promouvoir la propriété intellectuelle dans les Etats membres.

Pour s'approcher des utilisateurs du système, l'OAPI a créé des Structures Nationales de Liaison (SNL) qui sont ses relais dans chaque pays. Ces structures sont initialement logées au sein des Directions Nationales de l'Industrie dans les Etats membres. Après plusieurs décennies de mise en œuvre, la Direction Générale de l'OAPI a constaté que la situation institutionnelle de ses relais nationaux ne permet pas aujourd'hui de faire face à l'ampleur des activités dans le domaine de la propriété industrielle et par conséquent à l'atteinte des objectifs à elle assignés par les Etats membres.

## **NATION**

Ouverture du séminaire sur le « rôle du parlement de la CEDEAO dans le processus d'intégration en Afrique de l'Ouest», à Accra (Ghana)

# « La question de fond que pose ce séminaire (...) doit poser clairement et sans ambigüité aucune, la problématique de l'unité africaine de façon pragmatique », déclare SEM. Hama Amadou

Le Président de l'Assemblée nationale, SEM. Hama Amadou, poursuit sa mission qu'il a entamée, depuis lundi dernier à Accra, au Ghana où il prend part à l'ouverture du séminaire sur le «rôle du parlement de la CEDEAO dans le processus d'intégration en Afrique de l'Ouest». Lors de la cérémonie qui s'est déroulée, mardi dernier, SEM. Hama Amadou a prononcé un discours assez retentissant sur l'importance de poursuivre, sans trop tarder, l'œuvre d'enracinement de l'unité africaine prônée par des figures emblématique du panafricanisme, en l'occurrence l'ancien Président ghanéen, Kwamé N'Krumah. (Lire ci-dessous, l'intégralité du discours prononcé par le Président de l'Assemblée nationale).

Excellence Monsieur le Président du parlement de la CEDEAO;

Excellences Messieurs les Présidents des Assemblées nationales des pays membres de la CEDEAO, mes très chers frères; Mesdames et Messieurs les Présidents des institutions Constitutionnelles;

Honorables Députés, chers collègues :

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement ; Excellences Mesdames et Messieurs les membres du Corps Diplomatique et des institutions

Mesdames et Messieurs, distingués invités ;

internationales;

Permettez-moi tout d'abord de vous dire tout le plaisir que nous avons d'être ici, à Accra, la charmante et coquette capitale du Ghana, un pays avec lequel le Niger, malgré la distance, partage des liens séculaires d'amitié et de fraternité. Le Ghana, pays du Président Kwamé N'Krumah, très tôt émancipé et ouvert au reste de l'Afrique nous accueille aujourd'hui dans le cadre de ce séminaire dont le thème est d'une importance évidente et capitale pour la sous-région, et au-delà, pour l'Afrique tout entière. En effet, réfléchir tous ensemble sur « Le rôle du Parlement de la CEDEAO dans l'intégration de l'Afrique de l'Ouest » n'est pas seulement nécessaire. Il est également opportun. Il vient à son heure, notamment au regard du contexte international, de plus en plus incertain en ce que marqué de toutes parts par des crises multiformes aux conséquences fâcheuses pour le devenir de notre continent et de nos pays.

Nous sommes donc tout simplement heureux de pouvoir partager ces moments de réflexion et d'échanges avec des hommes et des femmes, soucieux de l'intégration indispensable de notre sous région, car celle-ci étant la condition sine qua non de son émancipation véritable et de son développement. Je sais au demeurant que ces hommes et ces femmes que vous êtes, nourrissent tous, j'en suis persuadé, les mêmes ambitions et les mêmes rêves de splendeur pour notre Afrique qui doit, plus que jamais, s'engager d'une manière ou d'une autre à construire plus sérieusement son unité et à bâtir sur des bases endogènes, son développement. Il vous souviendra, mesdames et messieurs, qu'il y a un peu plus d'un demi-siècle, le projet d'une Afrique unie et forte était déjà d'actualité, et avait à cette époque

l'avantage d'être formidablement porté par un des plus illustres fils du Ghana, que je citais tantôt : le Dr. Kwamé Nkrumah devant la mémoire duquel je vous demande humblement de vous incliner en observant une minute de silence. Aujourd'hui plus qu'hier, le rêve, le grand rêve du Dr. Kwame Nkrumah, est à notre portée, à condition toutefois que nous soyons capables de surmonter les contraintes et obstacles objectifs, qui se dressent sur notre chemin. en nous débarrassant d'abord de nos complexes et en privilégiant dans nos stratégies d'action la Raison africaine et l'intérêt africain spécifique. Il est en effet temps pour nous africains, de réveiller notre amour propre et d'agir dans le sens de la construction d'une nouvelle image de l'Afrique, plus orgueilleuse et plus intransigeante sur le principe du respect de sa dignité souvent bafouée à travers le monde. Nous devons réagir afin que notre continent peuplé de plus d'un milliard d'habitants cesse de vivre sous la tutelle méprisante des autres. Toutefois, il nous faut et de façon impérative, comme préalable incontournable de cette unité nécessaire, transcender nos problèmes d'égo ainsi que nos mesquines ambitions souverainistes, véritables entraves qui inhibent nos volontés et bloquent nos Etats dans leurs élans.

#### Monsieur le Président ; Distingués invités ; Mesdames et Messieurs ;

Ce séminaire, je le disais à l'entame de cette allocution, est d'une importance évidente pour notre sous région puisqu'il vise à faire jouer au parlement de notre communauté, et donc à nos Parlements pris individuellement, un rôle plus actif dans le processus d'intégration de nos pays et de nos peuples, qui soit conforme à la place qu'ils occupent dans l'architecture institutionnelle de nos Etats. Aussi, tout en félicitant le Parlement de la CEDEAO pour cette initiative louable qui place désormais les parlements au cœur de la réflexion stratégique sur l'intégration africaine, je voudrais joindre ma voix à celles des autres qui m'ont précédé, pour saluer le choix porté sur Accra qui a accepté d'abriter ce séminaire. A cet égard, je voudrais d'ailleurs saisir l'opportunité de la tribune que vous m'offrez pour adresser à nos hôtes ghanéens, nos sincères remerciements, pour l'accueil empreint de chaleur et de cordialité, et pour les attentions particulières dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée sur le sol africain du Ghana.

Monsieur le Président ; Distingués invités ; Mesdames et Mes-

sieurs;

La question de fond que pose ce séminaire n'a rien d'un simple sujet de dissertation. Elle ne doit pas non plus être l'occasion de débats intellectuels stériles et d'analyses tirées du flanc du scepticisme, ni servir de tremplin à des tergiversations aussi inutiles que pernicieuses, pour notre unité. Elle doit poser clairement et sans ambigüité aucune, la probléma-

tique de l'unité africaine de façon pragmatique, en recherchant et en privilégiant surtout ce qui nous lie et sur lequel nous sommes tous d'accord. Car il est temps de reconnaitre que l'Afrique n'a jamais été aussi fragmentée et en proie à des crises multiformes dont les pires procèdent des revendications identitaires, sources de tensions, de guerres fratricides et d'ingérences extérieures inadmissibles. En outre, face à la récession mondiale qui frappe de plein fouet les pays occidentaux en particulier, notre continent paraît paradoxalement aujourd'hui, le mieux armé pour redonner à la croissance économique mondiale une nouvelle vitalité. Car il dispose notamment, d'un capital humain des plus appréciables, en raison de sa jeunesse nombreuse et de plus en plus mieux formée, ainsi que du plus grand potentiel minier de la planète.

L'Afrique dispose également d'inestimables étendues de terres arables, malgré l'existence de deux (2) des trois (3) grands déserts du monde, en l'occurrence le Sahara et le Kalahari. Des terres, qui ne demandent qu'à être mises en valeur et judicieusement exploitées. Aujourd'hui que le monde est en pleine mutation, le contexte politique international n'a jamais été aussi favorable à la réalisation de notre rêve d'intégration. En le concrétisant, nous relèverons un double défi : d'une part, démontrer notre capacité réelle à répondre enfin positivement aux attentes de nos vaillantes populations ; d'autre part, donner à l'Afrique le moyen de rompre avec l'image dégradante, humiliante et déshonorante d'un continent dont on ne parle que pour évoquer et illustrer les désastres qui naissent des conflits armés, des famines, ou l'offrir en exemple comme la terre de tous les fléaux, porteuse de la misère de l'Humanité. Bref, l'Afrique, vous le savez bien, à l'époque contemporaine, n'est évoquée que pour illustrer ce qui est mauvais, comme l'incurie, l'incompétence, la misère, la famine, la maladie, voire même

Le combat, que nous devons mener sera donc ardu, car il nous



SEM. Hama Amadou

commande de nous battre contre nous mêmes d'abord afin de vaincre nos doutes et nos peurs. Il exige aussi, comme je l'ai soutenu au Mali, au Burkina Faso ou encore au Bénin, une réflexion stratégique fondée sur une démarche inclusive et une conviction commune ferme, bâtie autour d'actions concrètes répondant de manières effectives aux attentes de nos populations. Des actions concertées et partagées, que nous allons conduire ensembles et en même temps, avec détermination et un courage aux dents serrées. Je demeure personnellement convaincu que s'agissant de l'espace CE-DEAO, les représentants du peuple que nous sommes, paraissent particulièrement aptes à lancer avec de réelles chances de succès, la dynamisation de l'intégration en Afrique de l'Ouest.

Le sujet mis en débat par ce séminaire, si déterminant pour l'avenir de notre espace sous-régional, nous place donc face à nos responsabilités de porte-voix de nos peuples. Pour ma part, je voudrais, dans la logique des plaidoyers que j'ai toujours développés, soumettre à la réflexion des participants, trois (3) préoccupations, intimement liées les unes aux autres, et qui me paraissent essentielles.

Premièrement, le parlement de la CEDEAO doit nécessairement, pour influencer positivement les politiques sectorielles de la commission de notre communauté, se voir attribuer un rôle d'orientation et d'accompagnement dans la formulation et la mise en œuvre des programmes d'intégration. Dans cette optique, le parlement doit, pour asseoir une vision partagée au sein de tous les états membres, favoriser l'émergence d'une conscience collective propice à la réalisation de son rôle en s'investissant conséquemment dans la sensibilisation des différents acteurs et intervenants à tous les niveaux dans les pays membres.

Deuxièmement, il est évident que, orienter les politiques et accompagner l'exécutif de la CEDEAO dans leur mise en œuvre ne suffit pas. Il faudra au surplus que nous fondions notre rôle sur des méthodes d'approches et d'intervention convergentes et librement accep-

tées par chacun des parlements nationaux et selon un agenda réaliste consensuellement établi, pour chaque programme ou projet à exécuter.

Troisièmement, en optant pour une telle voie d'actions convergentes et concertées, il me semble nécessaire de penser, en même temps à la mise en place d'un système de veille stratégique, au sein du parlement de la CEDEAO dont l'objectif essentiel doit viser le développement et la mise en place d'un système propre d'analyse prospective afin de prendre en compte les contraintes et obstacles de toutes sortes dont l'ignorance, conduit si souvent à

Aider ainsi la CEDEAO à parfaire son intégration est un préalable à celle du continent que nous visons finalement. Celle-ci se doit évidement de répondre elle-même à la question centrale : comment réaliser l'unité africaine, sur la base d'un progrès socioéconomique et une intégration réelle des populations? Cette exigence d'intégration sous-régionale apparait comme un préalable, vous vous en doutez bien, à l'intégration au plan continental. En y répondant au mieux, au niveau de l'espace CEDEAO, nous tracerons le chemin de l'unité politique africaine. Car en vérité, nous devons nous hâter de nous unir, parce que nos pays le doivent pour permettre à nos peuples de survivre dans un monde globalisé où seuls les grands ensembles à terme ont des chances de survie. « Cette hâte est à tout à fait justifiée, comme aimait à le rappeler un ancien Secrétaire général de l'OUA: Salim Ahmed Salim, car le monde ne nous attend pas ». Voici, mesdames et messieurs les participants, les réflexions liminaires que nous avons tenu à partager avec vous, avec le secret espoir que vous vous y pencherez pour en extraire le meilleur pour notre espace sous-régionale.

#### Monsieur le Président ; Distingués invités ; Mesdames et Messieurs ;

En espérant que le séminaire permettra de renforcer les capacités des parlementaires, en les dotant des compétences qu'il faut, dans la prise en charge de cette question au niveau national ; en espérant surtout que ce séminaire sera un déclic à la naissance d'une dynamique irréversible et qu'il posera les jalons d'une CEDEAO locomotive de l'intégration africaine ; conscients surtout que nous avons un devoir historique à remplir visà-vis de toutes les générations africaines, celles du passé, du présent comme celles à venir, je voudrais exhorter les participants à faire preuve d'assiduité au cours des travaux et à montrer un réel engagement au service de cette cause exaltante et noble, par leurs contributions judicieuses et concrètes. Je souhaite bon déroulement et pleins succès à vos travaux.

Je vous remercie de votre aimable attention. ».



#### (Suite de la page 1)

Tenant compte de ce contexte, la Direction générale de l'OAPI a recommandé de dynamiser les SNL en vue de renforcer sa présence dans les Etats membres. Par la résolution n° 17 de sa 49ème session, tenue en 2000 à Dakar le Conseil d'Administration de l'OAPI a invité l'ensemble des Etats membres à créer une structure autonome de la propriété industrielle.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé la création d'une Agence Nationale de la Propriété Industrielle et de la Promotion de l'Innovation (AN2PI).

Ce projet de loi sera transmis à l'Assemblée Nationale pour adoption.

#### III. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE.

Le Conseil des ministres a examiné et adopté le Projet de loi déterminant la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Commission Nationale des Droits Humains.

Le présent projet de loi intervient pour parachever le processus de mise en place des institutions prévues par la constitution du 25 novembre 2010. En effet, par le présent projet de loi, il s'agit de créer une institution nationale pérenne qui survivra à toute épreuve pour que les acteurs n'occultent pas dans leur pratique l'importance qu'il faut accorder aux droits humains quelles que soient les contingences et les circonstances du moment.

Ce projet de loi intègre les Principes de Paris qui déterminent les conditions à remplir pour qu'une institution nationale des droits de l'homme soit conforme aux standards internationaux en la matière. En effet, ces principes adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa résolution A/RES/48/134 du 20 décembre 1993 s'articulent autour notamment de: la compétence et les attributions de l'institution nationale des droits de l'homme ; la composition, les garanties d'indépendance et le pluralisme qui doivent caractériser cette institution.

Ce projet de loi sera transmis à l'Assemblée Nationale pour adoption.

#### IV. AU TITRE DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS MOYEN ET SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

Le Conseil des Ministres a examiné et adopté les projets de textes ci-après :

#### 4.1. Projet de loi portant statut autonome des personnels enseignants chercheurs et chercheurs des universités publiques du Niger.

Le présent projet de loi vise à adopter le statut autonome des personnels enseignants chercheurs et chercheurs par la loi comme le stipule la Constitution du 25 novembre 2010.

Il prend également en charge le fait que l'UAM a développé dans sa stratégie une approche régionale dans son processus de reforme en intégrant le réseau pour l'excellence de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO) qui regroupe dix sept (17) universités de l'espace francophone comme l'exige la mise en œuvre de la reforme LMD. Aussi, les mouvements observés dans le monde du savoir au niveau régional et mondial, exigent de la part de l'Etat un effort d'adaptation, d'innovation et d'engagement afin de mettre les chercheurs nigériens dans les mêmes conditions de compétition que leurs homologues de la sous région.

En outre, ce projet de loi s'inscrit dans le cadre du respect de l'autonomie des Universités à la lumière de ce qui se fait dans la même sous région.

Ce projet de loi sera transmis à l'Assemblée Nationale pour adoption.

4.2. Projet de loi portant statut autonome des personnels Enseignants Technologues des Etablissements publics de l'enseignement supérieur du Niger (Universités, Instituts et Ecoles).

Le présent projet de loi porte statut autonome des personnels Enseignants Technologues des établissements publics de l'enseignement supérieur du Niger.

L'objectif visé par ce projet de texte est de doter les Enseignants des Instituts Universitaires de Technologie des universités de Maradi, Tahoua, Zinder et de certaines Ecoles d'un statut autonome organisant leurs carrières et déterminant leurs droits et devoirs.

Ceci permettrait : de sécuriser le personnel enseignant qui a tant donné depuis trois ans, dans l'évolution de sa carrière professionnelle à l'image des autres agents de l'Etat ; de sécuriser les instituts en limitant les fuites et le manque d'enseignant jusque là constatés dans certaines filières stratégiques pour l'Etat.

A cet égard, ce statut vient combler un vide et répond ainsi à la demande du personnel enseignant exerçant dans l'enseignement supérieur professionnel.

Ce projet de loi sera transmis à l'Assemblée Nationale pour adoption.

#### V. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL ET DU MINISTERE DES FINANCES.

Le Conseil des Ministres a examiné et adopté le Projet de décret déterminant les primes, les indemnités et les autres avantages à allouer à certains agents des cabinets des Ministres.

La loi n° 2011-20 du 08 août 2011 déterminant l'organisation générale de l'administration civile de l'Etat et fixant ses missions a institué en son article 16 les postes de conseillers techniques, de chef de cabinet, de secrétaire particulier et d'agents de sécurité des Ministres ainsi que ceux des responsables de la communication et d'attachés de protocole de Ministre.

Le présent projet de décret a pour objet de déterminer le traitement de base, les primes, les indemnités et les avantages à allouer aux titulaires de ces emplois. VI. AU TITRE DU MINISTERE DE LA

SANTE PUBLIQUE.
Le Conseil des ministres a examiné et adopté le Projet de décret fixant la grille spéciale de traitement des personnels du cadre de la Santé Publique.

L'adoption de ce texte constitue une application du protocole d'accord signé le 17 décembre 2011 entre le Ministère de la Santé Publique et le Syndicat Unique de la Santé et de l'Action Sociale (SUSAS).

## VII. AU TITRE DU MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT.

Le Conseil des ministres a examiné et adopté le Projet de décret portant adoption du Document de la Stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme (SNDDT) et son Programme d'Actions Prioritaires (PAP). Le Niger est un vaste territoire qui recèle d'énormes potentialités touristiques dans chacune des huit Régions, reparties en trois destinations : la Zone Nord à vocation touristique est un carrefour de civilisations anciennes avec des vestiges préhistoriques, historiques et produits culturels, artisanaux et naturels ; la région du fleuve regorgeant d'importantes curiosités fauniques et aquatiques (parc du WW, fleuve du Niger, brousse tigrée de Kouré) qui peuvent être associées au culturel et à l'artisanat : le centre est du pays offrant une riche diversité culturelle liée à son artisanat, à ses œuvres architecturales authentiques et ses différents événements et manifestations spéci-

Malgré la grande diversité de son potentiel touristique qui lui donne un avantage comparatif dans la Sous-région, notre pays ne tire pas assez de bénéfices de son tourisme qui reste peu développé en l'absence d'une politique nationale pour son épanouissement.

A partir de 2007, le secteur du tourisme est pris en compte dans le document de la Stratégie du Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (Axe 1 -Croissance forte, diversifiée durable et créatrice d'emplois) où il est mentionné que « A l'instar de l'artisanat, le secteur du tourisme offre une grande capacité de création d'emplois et de revenus, mais également beaucoup d'effets d'entrainement sur d'autres secteurs économiques». Ce secteur devrait croître de 6.8 % annuellement.

L'adoption du Document de la SNDDT et de son Programme d'Actions Prioritaires (PAP) par le Gouvernement permettra d'éviter la navigation à vue au niveau des interventions dans le secteur et surtout d'œuvrer à la création effective des conditions de développement du tourisme Nigérien.

Enfin, il est prévu, suite à l'adoption de ce document, l'organisation à Niamey des Assises Nationales du Tourisme », afin de mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

#### VIII. MESURES NOMINATIVES.

Le Conseil des Ministres a examiné et adopté les mesures individuelles suivantes :

#### AU TITRE DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE.

• Monsieur AMADOU HALILOU, Commissaire Général de Brigade, est nommé Inspecteur Général d'Etat en Chef.

#### AU TITRE DU CABINET DU PREMIER MINISTRE.

• Monsieur HAROUNA HASSANE MA-MANE, Inspecteur Principal du Trésor, Mle 51118/L, est nommé Directeur des Ressources Financières et du Matériel du Cabinet du Premier Ministre.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE, DE LA DECENTRALISATION ET DES AFFAIRES RELIGIEUSES.

- Monsieur MOUSSA OUSMANE, Cadre de l'Enseignement, est nommé Préfet d'Aderbissanat.
- Monsieur HASSANE ANOUTAB, Lieutenant des Forces Armées Nigériennes, est nommé Préfet d'Iférouane.
- Monsieur MALLAM YAGANAMI MA-HAMANE, Capitaine de la Gendarmerie Nationale, est nommé Préfet d'Ingal.
- Monsieur ADAMOU WAKASSO, Technicien du Développement Rural, est nommé Préfet de Dioundou.
- Monsieur ISSAKA MAÏ SALEY, Cadre de l'Enseignement, est nommé Préfet de Falmey.
- Monsieur AMADOU HAMIDOU, Cadre de l'Enseignement, est nommé Préfet de Tibiri (Doutchi).
- Monsieur ABOUBACAR MAMADOU MARA, Cadre de l'Enseignement, est nommé Préfet de Bosso.
- Monsieur ABDOULKARIM MO-HAMED, comptable, est nommé Préfet de Goudoumaria.
- Monsieur ABDOULAYE MOUSSA IBRAHIM, Commandant des Forces Armées Nigériennes, est nommé Préfet de N'Gourti.
- Monsieur HASSAN IDRISSA, Cadre de l'Enseignement, est nommé Préfet de Bermo.
- Monsieur IDI IBRAHIM, Technicien de Promotion Humaine, est nommé Préfet de Gazaoua.
- Monsieur ISSOUF KALLAM, Cadre de l'Enseignement, est nommé Préfet de Bagaroua.
   Monsieur NAFA NMEBA, Cadre de
- l'Enseignement, est nommé Préfet de Malbaza.
   Monsieur ISSOUFOU INSA, Lieu-

tenant de la Garde Nationale du Niger,

est nommé Préfet de Tassara.

• Monsieur BOUREIMA SEYNI, Lieutenant des Forces Armées Nigériennes, est nommé Préfet de Tilia.

• Monsieur DJAMBALA MAÏGA OMAR, Sous-lieutenant des Forces Armées Nigériennes, est nommé Préfet d'Abala.

- Monsieur ALASSANE ABOUBAKRI Commandant de la Garde Nationale du Niger, est nommé Préfet d'Ayorou.
- Monsieur YACOUBA KADRI, Professeur de l'ENAM, est nommé Préfet de Baleyara.
- Monsieur MOHAMED MOUDOUR, Ingénieur des Eaux et Forêts, est nommé Préfet de Bankilaré.
- Monsieur MAMADOU MALIKI, Cadre des Mines, est nommé Préfet de Banibangou.
   Monsieur MAMANE ISSA IBRAHIM,
- Ingénieur Agronome, est nommé Préfet de Gotheye.

   Monsieur IBRAHIM BOUBACAR,
- Cadre de l'Enseignement, est nommé
  Préfet de Torodi.

   Monsieur HAROUNA YACOUDIMA,
  cadre des Douanes, est nommé Préfet
- de Belbegi.

   Monsieur JANDO RHECHY AGAL-HER, cadre de l'information, est nommé Préfet de Damagaram Takaya.
- Monsieur IBRAHIM MAHAMANE, Administrateur Civil, est nommé Préfet de Doungass.
- Monsieur MOUSSA MASSALATCHI SOUMANA, Cadre de l'Enseignement, est nommé Préfet de Takiéta.
- Monsieur MAHAMADOU AHILA, Capitaine de la Garde Nationale du Niger, est nommé Préfet de Tesker.

#### AU TITRE DU MINISTERE DES MINES ET DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL.

- Monsieur YESSOUPH FANDY, Ingénieur Général des Mines, est nommé Inspecteur Général des Services.
- Monsieur BOUREIMA DIALLO, économiste, est nommé Conseiller technique.
- Monsieur MOUSSA DANDARE, Ingénieur des Mines, de classe exceptionnelle, est nommé Conseiller technique.
- Monsieur HAMMA AMADOU, Inspecteur principal du trésor, est nommé Conseiller technique.
- Monsieur MOUSSA SOULEYMANE, comptable, est nommé Conseiller technique.

## AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE.

- Docteur ADAMOU MAMADOU OUS-SEINI, Mle 66352/H, titulaire d'une maîtrise en épidémiologie et en administration, est nommé Directeur des Immunisations.
- Docteur DIOGOU ADAMOU, Pédagogue des sciences de la santé, spécialiste en santé communautaire, est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Hôpital National de Niamey. AU TITRE DU MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARISANAT.
- Monsieur MAMAN SOFO MAMAN BARMINI, gestionnaire, est nommé Directeur de Cabinet de la Ministre.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'UR-BANISME, DU LOGEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT.

•Monsieur AMADOU SAHADOU ILLIASSOU, Master II en Management des Projets, Mle 55354/J, est nommé Directeur de Cabinet du Ministre.

IX. COMMUNICATIONS.

Le Conseil des ministres a entendu plusieurs communications :

• une communication du Premier ministre.

Le Conseil des ministres a entendu une communication du Premier Ministre sur l'octroi de marchés publics à un Député en violation des dispositions de l'article 52 de la Constitution tel que relevé par l'arrêt n°05/12/CCT/MC du 15 février 2012 du Conseil Constitutionnel de Tran-

Aussi, tenant compte de cet arrêt et en respect à celui-ci, le Premier Ministre a rappelé qu'il a d'ores et déjà donné des instructions, et ce, depuis le 22 février

2012 aux services compétents pour procéder à l'annulation des marchés en cause.

• une communication du ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé sur le processus de la vente à prix modéré et son impact.

Le ministre a rappelé que la vente des céréales à prix modéré officiellement lancée le 31 janvier 2012 à Ouallam va se poursuivre jusqu'au mois de septembre 2012 qui correspond au début de la période de récolte.

Les opérations vont se dérouler en trois (3) grandes étapes :

- 1. Cette opération de 12 500 tonnes lancée le 31 janvier 2012 va se poursuivre chaque mois avec la même quantité et les mêmes localités initialement concernées jusqu'en fin avril 2012.
- A partir du mois de mai 2012, une modification du schéma sur les quantités et les localités sera faite sur la base de l'indice de vulnérabilité. Cette nouvelle répartition pourra être appliquée jusqu'en juin 2012.
- 3. En juin 2012, l'opération de vente à prix modéré sera généralisée en intégrant les opérations de distribution gratuite qui peuvent être organisées à tout moment selon les cas de vulnérabilité d'extrême acuité.

En vue d'atteindre les gros centres et villages de concentration humaine et de couvrir un plus grand nombre de ménages vulnérables, il a été décidé d'élargir l'opération de vente à prix modéré au-delà des communes, à travers l'ouverture de centres secondaires. En conséquence, des instructions ont été données aux Ministres concernés pour une opérationnalisation effective desdits centres.

• une communication du Ministre des Finances relative à l'Appel d'offres EuropeAid 131447/D/SER/NE pour la réalisation de levé géophysique aéroporté dans le bassin des lullemenden.

Cette communication a été faite en application de l'arrêté n° 001/MEF/SG/DCMP du 12 janvier 2011 dont l'article 2 stipule que : «tout marché dont le montant est égal ou supérieur à 500 000 000 de francs CFA doit faire l'objet d'une communication de la structure responsable du marché au Conseil des Ministres après attribution».

- trois communications du Ministre de l'Elevage, du Ministre de l'Hydraulique et de l'Environnement et du Ministre de l'Agriculture sur le programme d'urgence.
- sur le volet déstockage stratégique de cheptel, la décision d'engager effectivement ladite opération en mars a été prise.
- Sur la situation de la mise en place des stocks d'aliments pour bétail au 27 février 2012.

Il ressort à ce niveau que 6950 tonnes d'aliments pour bétail restent à livrer sur un total de 9700 tonnes à la date du 27 février 2012. Dans tous les cas, les dernières livraisons sont attendues au plus tard le 20 mars 2012.

 Sur la situation de la campagne de vaccination.

Il a été noté que :

- 49,43 % des bovins ont été vaccinés contre la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB);
- 41,64 % des petits ruminants soit 3 699 769 sur 8 884 209 ont été vaccinés contre la peste ;
- 22,77 % des camelins soit 95 587 sur 419 742 ont été vaccinés contre la pasteurellose.

La campagne se poursuit activement et augure des résultats finaux satisfaisants. S'agissant du volet hydraulique et environnement et du volet agriculture du programme d'urgence, les opérations se poursuivent normalement.

L'ordre du jour étant épuisé, Son Excellence, Monsieur le Président de la République a levé la séance ».



#### <u>Le lancement officiel de l'initiative REACH de lutte contre la malnutrition</u>

## Le Niger y adhère et rentre dans la phase active

La malnutrition est devenue un problème quasi quotidien dans notre pays du fait de la récurrence de la crise alimentaire qui y sévit, depuis des années. Considérée comme une simple situation conjoncturelle liée au manque d'aliments pour les enfants, la malnutrition constitue en réalité un problème beaucoup plus profond qu'elle ne parait. En effet, en dehors de la mortalité et de la morbidité des enfants qui lui sont inhérentes, la malnutrition a des effets néfastes pour le développement mental, intellectuel et physique des enfants d'une part et celui de l'économie des pays où elle sévit d'autre part.

lus qu'un constat, il s'agit d'une conviction partagée par l'ensemble des organisations internationales, agences des Nations Unies qui interviennent dans les domaines de la population, de l'enfant et du développement que sont l'UNICEF, l'OMS, le PAM et la FAO et bien d'ONG. C'est pourquoi, il a été décidé de procéder à une lutte synergique incluant l'ensemble des vecteurs susceptibles de contribuer à combattre plus efficacement ce problème. C'est ainsi qu'est née l'initiative REACH, une approche globale à laquelle notre pays a adhéré. Le lancement officiel de l'initiative REACH a eu lieu hier au cabinet du Premier ministre et sous le haut patronage de SEM Brigi Rafini en présence notamment des membres du gouvernement, des responsables des organisations du SNU, de l'UE ainsi que ceux des structures nationales et internationales. Intervenant à l'ouverture de la cérémonie, le ministre de la Santé Publique, M. Soumana Sanda a salué l'ancien

président du Cap vert, M. Monteiro, émissaire de la nutrition pour l'Afrique de l'Ouest pour avoir répondu à l'invitation du Président Mahamadou Issoufou et exprimé sa gratitude au Premier ministre dont la patronage du lancement de l'initiative démontre tout le prix qu'il attache à la question de la malnutrition dont les enfants paient le plus lourd tribut. Rappelant la cyclicité de la crise alimentaire et donc nutritionnelle au Niger, le ministre a indiqué que beaucoup d'efforts ont été déployés par l'Etat et les PTF, mais ils restent peu efficaces du fait de leur faiblesse et du manque de coordination. Il se pose alors la nécessité d'inscrire les actions dans un cadre plus globale, inclusif et multisectoriel. C'est dans cette optique que le Niger a sollicité auprès du SNU son adhésion à l'initiative REACH qui a fait ses preuves ailleurs dans l'atténuation des effets de la malnutrition a dit le ministre de la Santé Publique.

Quant au directeur région Afrique de l'Ouest du PAM, M. Thomas Yanga, il a



Une vue des participants lors du lancement

qualifié le jour du lancement de cette initiative de grand jour pour le Niger en ce sens qu'il est la preuve de l'engagement du Niger et des PTF à travailler dans le combat contre la malnutrition avec plus d'efficacité. La mise à l'échelle des interventions avec un leadership du gouvernement améliorera selon lui, la qualité du partenariat et donnera plus d'impact dans la lutte contre la malnutrition et ses effets induits à court, moyen et long terme sur la vie des enfants qui en porteront les séquelles toute leur vie s'ils arrivaient à en être atteints et le développement de leurs pays qui pourraient manquer de mains d'oeuvre qualifiées à cause des impacts notamment intellectuels sur ces enfants. Le Président Monteiro qui a intervenu après deux exposés sur l'initiative

bien sur invitation des colons dans le

Damergou. Les danseurs sont de véri-

tables guerriers invulnérables avec un

accoutrement fait de tissus et de fer. Au

cours de la danse, devait souligner le

Directeur Régional de la Culture de Zin-

der, les danseurs exécutent des pas de

danse, tout en s'affrontant entre les

différents clans sous le contrôle d'un

arbitre. Le gagnant sera celui qui

REACH Niger (haut commissaire 3N) et REACH-SNU, a fait remarquer qu'il existe encore beaucoup à faire pour lutter contre la malnutrition en Afrique de l'Ouest notamment, même s'il a reconnu que quelques progrès sont faits grâce aux efforts des gouvernements. Il a averti qu'il faut agir en urgence pour briser le cycle vicieux de la pauvreté et accélérer le développement économique et social tout en insistant sur les graves conséquences de la malnutrition. Il a lancé un appel aux autorités nigériennes pour qu'elles continuent à considérer la nutrition comme une priorité de développement « qui doit être assumée de façon urgente... avec un accent particulier sur la collaboration interministérielle pour la prévention de la malnutrition ».

En lançant officiellement l'initiative REACH dont l'objectif est mettre fin à la faim et la sous alimentation des enfants, le Premier ministre a dit que le lancement marquera un tournant décisif dans le combat contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire et remercié le Président Monteiro pour son engagement en faveur de la malnutrition, une préoccupation du gouvernement du Niger qui connait une insécurité alimentaire devenue chronique. Tout en rappelant le déficit alimentaire et les efforts déployés depuis des années, le Premier ministre a indiqué que le Chef de l'Etat a fait appel à la communauté internationale à temps. Le Niger a un mécanisme de réponse assez performant a dit le Premier ministre soulignant que les efforts sont à saluer. C'est pour aller dans cette lancée que le Niger souscrit à l'initiative REACH qui consiste à une lutte soutenue contre la malnutrition des enfants dont il a dit mesurer l'ampleur. SEM Brigi Rafini a réitéré l'engagement du gouvernement envers cette initiative car les autorités croient qu'elle permettra d'apporter des réponses plus structurelles à la question de la malnutrition. Le gouvernement fait des liens entre l'initiative REACH et l'initiative 3N a dit le Premier ministre en soulignant que la prise en compte de REACH au niveau du programme 3N est pour le gouvernement une option irréversible.

#### Zabeirou Moussa

#### <u>3ème nuit du Festival National de Musiques et Danses Traditionnelles du Niger, à Maradi</u>

## Une soirée riche en chants et en danses

Pour la soirée du mardi dernier, les festivités entrant dans le cadre de la première édition du Festival National de Musiques et Danses Traditionnelles du Niger ont vu l'entrée sur scène des Régions de Tahoua en musiques traditionnelles, Diffa en danses traditionnelles, Tillabéry en musiques traditionnelles et enfin Zinder en danses traditionnelles.

n levée de rideau, le public a eu droit à une partie d'animation qui a commencé avec une chanson que les filles de la troupe Ladabi de Maradi ont dédié à la jeunesse nigérienne. Ce fut ensuite au tour de l'artiste Wazir Gambo de chanter les louanges du Gouverneur de Sokoto qui a d'ailleurs tenu de faire le déplacement de Maradi sur invitation du Gouverneur de la Région de Maradi. Toujours en intermède musical, le grand Bétogui ou "maître de la parole" déclama des tranchants "kirari", avant de céder la place au grand chanteur Mody Kouré dans son morceau fétiche « wa lambadi hé wa lambadi ».

Pour ce qui est des compétitions du Festival, c'est la Région de Tahoua qui annonça les couleurs avec la grande cantatrice Zabaya Housseï dans sa célèbre chanson intitulée « Koukan Kourtchia » ou « cri de la tourterelle », objet d'un récent film documentaire réalisé par notre compatriote Sani Magori. Connue pour son souffle exceptionnel, la vieille Zabaya Housseï est une grande référence, une grande figure de la chanson féminine de la Région de Tahoua, en particulier et du Niger en général. Ensuite, la Région de Diffa pris le relai au rythme du algaïta et du ganga spécifiques au Manga. C'est avec toute l'élégance et la finesse qui caractérise ce rythme que trois (3) couples très en verve sur la scène ont exécuté des danses guerrières des grands chefs du Manga, sous les « you-you » stridents des femmes.

A son tour, la troupe de la région de Tillabéry, qui s'est produite en musiques traditionnelles, a retracé l'historique de Kandadji. Pour un passage, la scène s'est transformée en un véritable intermède surchauffé de rythmes musicaux et de danses vivement ovationnés par le public. Pour ce qui de la région de Zinder elle a houclé la soirée en danses traditionnelles. Pour égailler le public, les artistes du Damagaram ont choisi la danse du « koréa », une danse qui, diton, renvoie à la danse guerrière du temps du Prophète Mohamed (SAW). Selon le Directeur Régional de la Culture de Zinder, cette danse est organisée jadis après les récoltes ou

précisé que la particularité de cette danse, c'est surtout son caractère mystique. C'est ainsi, explique le directeur régional de la Culture de Zinder, « qu'on peut assister à des scènes où on fait tomber certains organes de sens de l'adversaire, tels que l'oreille ou le nez, mais aussitôt l'organe est remis comme si de rien n'était et la danse continue.

parvient à blesser son adversaire. Il a

«Ce sont là les mystères de l'Afrique Noire Traditionnelle. Il est à noter qu'actuellement, cette danse est en voie de disparition» a-t-il indiqué.

Toujours au cours de cette soirée, des droits d'auteurs et des droits voisins ont été remis à quelques artistes de la Région de Maradi dont : l'orchestre Carnaval, DLD Rappeur, la troupe Haddin Kay et l'héritière du chanteur de l'orchestre Carnaval de Maradi, feu Hassane Garba.

> Zeinabou Gaoh, envoyée spéciale

#### <u>1ère</u> édition de la semaine de l'étudiant de la formation professionnelle

## Mettre l'enseignement professionnel et technique au service du développement

L'Union des étudiants des instituts et écoles professionnelles et techniques de Niamey (UEIEPTN) a tenu, hier à la Maison des jeunes et de la culture Djado Sékou de Niamey, sa 1ère édition scientifique et culturelle. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence du Secrétaire général du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, M. Idi Manou, du Secrétaire général adjoint du Ministère des Enseignements Moyen et Supérieur et de la Recherche Scientifique, du Secrétaire général du gouvernorat de la région de Niamey, du Secrétaire général de l'USN, de celui de l'UEIEPTN, ainsi que de plusieurs invités. La thématique de cette 1ère édition est : "l'enseignement professionnel et technique au service du développement économique du Niger".

ette rencontre se veut un cadre d'échange entre les étudiants, le corps professoral et les partenaires de l'école nigérienne. Son objectif est de dégager la portée et les enjeux liés à la formation professionnelle et technique. Au cours de cette 1ère édition, d'importantes activités culturelles et sportives sont aussi inscrites à l'ordre du jour. Intervenant à cette occasion, le Secrétaire général du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, M. Idi Manou a d'abord exprimé la disponibilité de son ministère à œuvrer pour l'emploi des jeunes. Il a expliqué

que c'est dans cette optique que la Direction générale de l'emploi et de l'insertion des jeunes a vu le jour en vue de donner un souffle aux jeunes. Il a ajouté que l'enseignement professionnel est un moteur de développement économique, et c'est pourquoi le ministère en charge de la formation professionnelle s'est engagée à entreprendre des relations solides avec les entreprises afin d'offrir l'opportunité aux étudiants issus des instituts et écoles professionnelles de faire des stages. Auparavant, le Secrétaire général de l'UEIEPTN, M. Mahamadou Harouna, a

indiqué qu'à travers cette activité, sa structure entend s'inscrire dans la logique des autorités de la 7ème République en ce qui concerne les engagements pris relativement à l'enseignement et à la formation professionnelle et technique. Il a souligné qu'au vu de nouvelles exigences populaires en matière de valorisation des ressources humaines, les autorités en charge de la formation académique au Niger doivent impulser une nouvelle dynamique qui rendra efficace et performant l'enseignement professionnel et technique. Il s'agissait pour l'UEIEPTN à travers cette 1ère édition d'identifier les contraintes liées à la formation professionnelle et technique, de dégager les perspectives en vue de permettre aux fondateurs de bénéficier d'une subvention conséquente de la part de l'Etat, d'amener les fondateurs des écoles à respecter leurs engagements vis-à-vis de l'Etat, a conclu M. Mahamadou

Laouali Souleymane

## Faire part

Monsieur Inoussa Garba et Madame Hamsatou Gani ont la joie de vous faire part de la naissance d'une fille dans leur foyer. Le baptême auquel vous êtes coordialement invité aura lieu Incha Allah, le samedi 3 mars 2012 à 7h30mm à leur domicile sis à Nordiré, derrière le complexe scolaire privé Nordiré route de Torodi.



#### Marché des céréales

## Tendance à la hausse des prix, mais disponibilité des céréales à Niamey

Katako, "le marché à tout" de Niamey grouille de monde et d'activités. Au quartier des vendeurs de céréales, des camions déchargent leurs cargaisons. Une partie des sacs de céréales est entreposée dans des magasins ou en plein air. Des véhicules moyens et des charriots rechargent et prennent la direction des autres marchés de la capitale et des quartiers périphériques. Dans cette ambiance, il est pratiquement impossible de s'apercevoir que le Niger a enregistré un important déficit céréalier cette année.

Pourtant la dernière enquête sur la vulnérabilité fait ressortir un déficit de l'ordre de 692.000 tonnes. A première vue, ce déficit ne se répercute pas directement sur les marchés en termes d'approvisionnement. Les céréales sont disponibles sur les marchés de Niamey. Au débarcadère de la rive droite, juste à la descente du Pont Kennedy, un marché de céréales se développe, devenant de plus en plus une importante source d'approvisionnement pour les détaillants. On y trouve principalement du maïs et un peu de mil et du sorgho. Si à Katako, l'essentiel des produits proviennent du Burkina, du Mali, du Nigeria et du Bénin, au débarcadère de la rive droite, les céréales proviennent essentiellement du Bénin.

"Nous achetons ces vivres sur les marchés béninois, principalement à

Malanville et nous les acheminons sans difficultés par pirogue jusqu'ici" confie Adoussalam Abdoulahi, un marchand de céréales âgé de 33 ans". Et, ils sont de plus en plus nombreux, les commerçants qui utilisent cette voie de transport. "J'ai un frère qui m'envoie les produits à partir du Bénin. Avant je m'approvisionnais au Burkina, mais la production n'a pas été bonne là bas aussi" dit Zakaria, un commerçant burkinabè de 23 ans. Quant à ce commerçant du marché du CCOG et qui a préféré garder l'anonymat, il s'approvisionne à Katako. "Au cours des années passées. je m'approvisionnais sur les marchés de Dogondoutchi, mais avec la mauvaise campagne de cette année, les céréales ne sont pas disponibles làbas" a-t-il confié.

Malgré cet état de fait, les vivres sont



Partout sur les marchés les stocks céréaliers sont disponibles

disponibles sur tous ces différents marchés. Une situation que confirme le Bulletin N°01/12 du Système d'information sur les marchés agricoles (SIMA). "Au cours du premier mois de l'année 2012, les marchés céréaliers se caractérisent par une animation relativement bonne née de la disponibilité moyenne de toutes les céréales et de la présence des acteurs" lit-on dans ce bulletin. Par contre, les prix eux, ne sont pas, des plus bas.

Ainsi la tonne de maïs se vend entre 90.000 F et 130.000 F. Cette variation

est due à la provenance du produit ou au remplissage du sac. La tonne de mil est vendue entre 120.000 F et 130.000 F. "Nous achetons la tonne de maïs et de mil respectivement à 80.000 et 102.000 F sur les marchés béninois et nous les transportons" dit Abdoussalam Abdoulahi. "Je vends le sac de 100kg de maïs et de sorgho à 20.000 F chacun, celui du mil à 23.000F" précise ce commerçant". Un niveau des prix relativement stable, mais en nette hausse comparé à celui de la même période de l'année

dernière. "L'année passée en cette période, vous avez un sac de maïs à 16.000 ou 17.000 F, alors qu'il en faut déjà 20.000 F cette année" reconnaît Abdoussalam Abdoulahi. Cette situation est clairement ressortie dans le bulletin 01/12 du SIMA.

Ainsi souligne le SIMA, le prix du riz local a connu une hausse de 7% comparé à celui de janvier 2011. Cette hausse est de 17% pour le maïs, 33% pour le mil et 36% pour le sorgho. Enfin, ces prix sont en hausse de 15% pour le riz importé, 17% pour le riz local, 18% pour le maïs, 33% pour le sorgho et 34% pour le mil comparés à la moyenne des cinq (5) dernières années.

Malgré cette hausse relative, les 66 marchés sentinelles suivis par le SIMA sont approvisionnés. Mieux, le SIMA note une baisse des prix sur les 6 marchés transfrontaliers qu'il suit. Mais pendant combien de temps durera encore cette accalmie quand on sait que sur les huit (8) pays de l'UE-MOA, seuls deux (le Bénin et le Mali) ont enregistré une campagne agricole relativement excédentaire?

Siradji Sanda

## Des signes de montée des prix à Maradi

Cette année, la campagne agricole n'a pas répondu aux attentes des producteurs nigériens. Mais, cette situation n'est pas spécifique à notre pays. En effet, depuis quelques années au Sahel, pour une cause ou une autre, les campagnes agricoles se soldent assez souvent par des déficits. Du coût, cette année, la situation alimentaire à Maradi est caractérisée par la montée des prix des céréales.

n ce qui concerne notamment le mil, les prix semblent susciter l'inquiétude des consommateurs. La période de soudure qui intervient habituellement au Niger vers les mois de juin et juillet, s'annonce donc longue. En effet, la plu- part des producteurs on déjà épuisé leurs maigres récoltes. Les consommateurs sont obligés de s'approvisionner sur les marchés où, les prix des céréales ne font que monter. A Maradi, à la date du 9 février, au marché des céréales, le prix de la mesure "tia" du mil est de 575 FCFA. Le sac de 100 kg de mil revient à 23.000 FCFA. La tia du maïs, tout comme celle du sorgho se vend à 500 FCFA. Pourtant, au marché de Kadouro, les magasins et stocks de céréales des commerçants grossistes sont bien remplis. Comme le témoigne Daouda Bagobiri. ces stocks sont constitués pour ce qui est du mil à partir de certains marchés ruraux. Mais le maïs, et le sorgho rouge "Kaoura" sont achetés

au Nigéria et revendus sur les marchés locaux. «Les céréales sont disponibles sur les marchés», explique t-il en montrant les sacs entreposés derrière lui. Par contre, selon Daouda Bagobiri, les acheteurs sont moins présents si on compare à la situation de l'année passée. La situation, explique t-il, est due aux prix relativement élevés et surtout à la pauvreté des consommateurs. Les prix sont encore plus élevés chez les détaillants dans la ville. Chez eux, la mesure du mil coûte jusqu'à 650 FCFA. Un prix nettement supérieur à celui pratiqué l'année passée à la même période. «Jusqu'à la fin de la saison sèche de l'année dernière, le prix de la tia du mil n'a pas dépassé 400 FCFA», rappelle

Même au sortir de la campagne agricole 2009 qui a été très déficitaire, les prix des céréales n'ont pas connu la hausse que l'on observe maintenant dans la ville de Maradi. L'explication

est à chercher dans l'esprit de spéculation de certains commerçants, commente Moussa, un habitué des marchés des céréales. Les informations au sujet du déficit qui a caractérisé cette année la campagne agricole, sont un prétexte pour les spéculateurs, qui lancent des alertes quant à une pénurie de vivres sur les marchés. Mais, c'est plutôt la cherté des vivres qui les rend difficilement accessibles aux consommateurs, malgré leur disponibilité chez les

Dans les villages, les gens habitués à la vente de céréales à prix modéré qu'initient les autorités en période de soudure, réclament déjà le démarrage de cette opération. Les moins nantis demandent une distribution gratuite, ou le lancement des travaux cash ou food for work.

> Souley Moutari Onep, Maradi

## <u>Intégration régionale en Afrique de l'Ouest</u>

## Accord sur un mécanisme de relance du commerce dans la sous-région

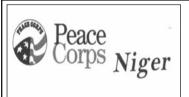
Un groupe de travail comprenant des responsables de la Commission de la CEDEAO et leurs homologues de l'Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO) travaillant à éliminer les obstacles au commerce intra-communautaire a convenu d'un modèle de quatre études destinées à améliorer la mise en œuvre du Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLEC), un des piliers du programme d'intégration de la région.

communiqué de la Commission de la CEDEAO, transmis à la PANA à Lagos lundi, indique que les Termes de référence retenus à l'issue d'une réunion de trois jours de ces officiels se rapportent à des études sur la capacité des Etats membres à remplir leurs obligations en matière d'intégration commerciale et les avantages et les coûts de la mise en œuvre du SLEC. La mise en œuvre de ce programme est entravée principalement par les barrières non-tarifaires, un régime de sanctions contre les Etats membres qui ne remplissent pas leurs obligations dans le cadre des instruments commerciaux. La dernière de ces études permettra aux deux organisations de préparer une déclaration de principe sur l'échange des services dans la région à l'intention des ministres du Commerce de la Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO), qui regroupe la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Liberia, le Nigeria et la Sierra Leone, en prévision du prochain round de négociations de Doha. Ces cinq pays œuvrent à créer une deuxième monnaie commune régionale d'ici 2015 dans la foulée d'une monnaie régionale unique en

En plus de ces quatre études, la septième réunion du groupe de travail qui s'est terminée à Accra, au Ghana, jeudi dernier, a également convenu des modalités de ces études, ainsi que de leur structure. En effet, ces études doivent être menées en trois phases et conclues avant la prochaine réunion des ministres du Commerce en juin 2012. A cet égard, la réunion a décidé que toute la documentation relative à ces études devrait être soumise à l'IMAO d'ici le 02

mars 2012, tandis que la Commission de la CEDEAO devait désigner les points focaux dans ses directions commerciale, douanière et judiciaire afin de coordonner la documentation requise à cet effet. Afin de fournir une plate-forme annuelle indiquant le stade de la mise en œuvre des instruments régionaux liés au commerce qui est essentielle à l'intégration régionale, le groupe de travail a proposé que des contraintes pratiques à l'application du Protocole sur la libre circulation des Etats membres soient intégrées dans le rapport statutaire annuel du président de la Commis sion de la CEDEAO au Conseil des ministres et à l'Autorité des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO. Ce rapport, a indiqué la réunion, doit fournir un cadre pour l'évaluation par les pairs des performances des Etats membres dans le cadre de leurs obligations relatives aux Protocoles et Décisions et aider à stimuler leur mise en œuvre.

Le directeur général intérimaire de l'IMAO, John Tei-Kitcher, a déclaré dans son discours d'ouverture que la réunion s'est tenue conformément à la directive des ministres du Commerce lors de leur quatrième forum organisé à Freetown, en Sierra Leone, en mai 2011. Pour sa part, le directeur de la Surveillance multilatérale de la Commission de la CEDEAO, Lassané Kaboré, qui conduisait la délégation de la CEDEAO, a souligné la valeur du renforcement des échanges pour l'intégration régionale, en ajoutant que cette réunion bi-annuelle permettait aux responsables des deux institutions de faire des propositions pour le développement des échanges intra-communautaires.



## **AVIS DE VENTE**

Il sera procédé le samedi 3 mars 2012 à partir de 09h au Bureau du Corps de la Paix route de Ouallam, sous la supervision de Maître Cissé Oumarou, Huissier de Justice, Commissaire Priseur près du Tribunal de Grande Instance de Niamey, à la vente aux enchères publiques d'un véhicule usagé de marque Toyota Land Cruiser Station Wagon.

**MODÈLE** 

TYPE

Diesel

ANNÉE

2006

Toyota SW105L

- 1) Paiement immédiat au comptant.
- 2) Frais en sus 12%
- 3) Sans garantie
- 4) Ce véhicule n'étant pas dédouané et les frais de douanes étant à la charge de l'enchérisseur, l'enlèvement ne sera effectif que sur présentation des



## **SPORTS**

#### Poursuite de la 33<sup>ème</sup> éditions du Sabre National 2012 à Maradi

## Des cas flagrants de combats truqués exaspèrent le public

La 5ème journée des compétitions rentrant dans le cadre de la 33ème édition du Sabre National, battent leur plein à Maradi. Hier matin, Zinder a affronté Maradi, et Dosso a rencontré Tillabéry. Les trois invaincus de ces deux écuries, que sont Lawali Abdou, Oumarou Bindigaou et Issa Dan Gawaro sont sortis indemnes des combats qu'ils ont livrés. Il en est de même pour les invaincus de Dosso et de Tillabéry.

a Fénilutte a véritablement du pain sur la planche. En effet, malgré les alléchantes enveloppes promises aux vainqueurs des lutteurs encore invaincus lors de ces rencontres de la première phase, les combats truqués sont le lot quotidien des compétitions qui battent leur plein à l'arène Yacouba Ango, depuis quelques jours. Hier matin encore, on a observé des cas flagrants de combats truqués pendant les deux rencontres qui ont eu lieu. Une mise en scène qui exaspère de plus en plus le public friand de vrais combats de lutte. Il faut assurément que des mesures énergiques soient prises, si tant il est vrai que

la Fénilutte nourrit le dessein d'éradiquer définitivement ce phénomène qui pourrit l'esprit du Sabre National. En cherchant bien, la Fénilutte finira par trouver la recette pouvant mettre fin à ce «marchandage » entre les différentes écuries.

Pour revenir aux rencontres, il faut noter le succès, hier matin, de Zinder par 6 victoires contre 4 face à Maradi ; et l'exploit de Dosso contre Tillabéry par 8 victoires contre 1, plus 1 match nul.

Il faut rappeler que dans l'après midi de mardi, dans la cadre de la 4ème journée de ce Sabre National, Maradi a rencontré Tillabéry et Dosso s'est opposé à Zinder. Le premier combat de cette première affiche, a mis aux prises Moussa Abdoulaye de Maradi à Saley Daouda de Tillabéry. Le lutteur de la région du fleuve



Oumarou Bindigaou (à gauche) dans ses tactiques habituelles

domina les débats. Les deux lutteurs invaincus de Maradi, Oumarou Bindigaou et Issa Dan Gawaro ont décroché sans problème leurs tickets évolutifs pour les prochaines joutes. Ainsi, l'écurie des Maradaouas, conserve ses deux ténors. Au finish, Commando Téra et ses coéquipiers s'imposent par 6 victoires contre 4, démontrant ainsi le progrès réalisé par cette formation

de Tillabéry depuis quelques années. Saley Daouda reste invaincu au sein de cette écurie. En seconde, l'équipe de Dosso, très entreprenante, imprima sa marque à l'opposition contre Zinder : 4 victoires successives à 0 ; avant que les zindérois ne réduisent le score par Mourtala Sani, vainqueur de Idé Baraji. Halilou Soumaila, jusque-là invaincu, est désormais éliminé de la course au Sabre National. Abdou Lawali de Zinder continue allègrement son chemin. Le score final de cette opposition est de 8 victoires pour Dosso et 2 pour Zinder. Au cours de cette rencontre, le combat entre les deux invaincus, que sont Halilou Soumaila et Lawali Abdou dit Dan Tella a mis à nu les nombreuses insuffisances des arbitres et des encadrements techniques des régions. C'est ainsi qu'on a vu des entraineurs demander à leur lutteur d'arrêter le combat pendant que l'arbitre n'a pas sifflé l'arrêt ; ou des entraineurs faire irruption dans l'arène au moment où les lutteurs étaient en plein combat. Heureusement que l'entraineur adjoint de Zinder, Badamassi Allassane, auteur de ces comportements déviants a été sanctionné par le jury.

Le programme de demain (6ème journée) prévoit dans la matinée, les rencontres, Zinder-Agadez; et Tahoua-Maradi. Dans l'après midi, Tillabéry-Diffa; et Dosso-Niamey.

> Oumarou Moussa Ibrahim Sorry Barry Envoyés spéciaux

Maître WASSIRI IBRAHIM Sidi Chaffa Notaire à la résidence de Niamey Quartier Maourey, Rue de la Copro, BP:11241 Tel : 20.33.03.30, E-mail : sidichafi@vahoo.fr

#### AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Forme : Société civile Professionnelle d'Avocat.

**<u>Dénomination</u>**: La société a pour dénomination sociale :

Société Civile Professionnelle d'Avocat en abrégé « S.C.P.A JUSTICIA»

Objet : La société a pour objet :

l'exercice en commun par ses membres de leur profession d'avocat par la mise en commun de leur science et de leurs moyens et le partage de bénéfices.

<u>Siège social</u> : Le siège social est fixé à Niamey, Quartier Dar Es Salam, 52 rue de la radio, BP: 13851

<u>Capital</u>: le capital social est fixé à trois millions (3.000.000) F CFA divisé en trois cent (300) parts de dix mille (10.000) F CFA chacune, entièrement souscrites et libérées, attribués aux associés.

<u>Durée</u>: la durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) sauf dissolution anticipée ou prorogation.

<u>Gérance</u> : Maître MOUSSA Mahamane Sadissou est nommé gérant de la société.

<u>Dépôt au greffe et Immatriculation</u>: Dépôt des pièces constitutives au greffe du Tribunal de Grande Instance hors classe de Niamey en date du 23 février 2012 et la société est immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro : <u>RCCM-NI-NIA-2012-B -330.</u>

Pour avis, Le Notaire



## **EDITIONS D'INFORMATIONS**



- Editions du Journal Télévisé:

12h 45mn 19h 45mn

Rédiffusion Journal Télévisé
 22h 45mn

- Editions du Journal Radio:

- Flash: 10h - 16h 30

- Edition: 12h 15

18h 15 & 21h 30

Merci pour votre Fidélité

La Radio et Télévision LABARI La Passion de Servir

## LE SAHEL

Place du Petit Marché; BP 13182 Niamey (R. Niger)

Tél: 20 73 34 86/87; Télécopieur: 20 73 30 90

E-mail : onep@intnet.ne Site web : www.lesahel.ne

<u>Directeur de Publication</u>

#### MAHAMADOU ADAMOU

<u>Direction de la Rédaction et des Centres Régionaux (</u>DR/CR)

<u>Directeur</u>: Assane Soumana; 20 73 99 86

<u>Rédacteur en chef</u>: Idé Fatouma

<u>Rédacteur en chef Adjt</u>: Issaka Saïdou

<u>Secrétaire de Rédaction</u>: Oumarou Ali

#### <u>Direction Technique</u> (DT)

<u>Directeur</u>: Issa Madougou ; 20 73 99 87 <u>Réd. en chef informatique</u>: M. S. Abandé Moctar <u>Réd. chef informatique adj</u>t: Inoussa Oumarou

#### **Direction Commerciale (DC)**

<u>Directeur</u>: Morou Hamadou 20 73 22 43

<u>Chef service Communiqué et Pub</u>: Alhassane Assilila

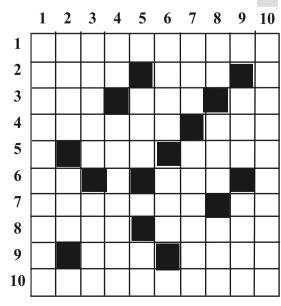
<u>Direction Administrative et Financière</u> (DAF) <u>Directrice</u>: Mme Saïdou Rahamou T. 20 73 99 85 <u>Chef service Recouvrement:</u> Mme Ado Haoua Hachimou

> Composition: ONEP Tirage: 3500 exemplaires

#### HORIZONTALEMENT

- 1. Musulman toucouleur qui régna sur le Macina (2 mots) ;
- 2. L'on peut en constituer de la soie Porteuse de titres;
- 3. Dignitaire anglais Arme de jet- Centaines romaines;
- 4. Texte présentant les données d'un problème à résoudre- Poisson;
- 5. Ne reconnaît pas Salle obscure;
- 6. Sur certaines plaques Signes extérieurs de richesse;
- 7. Non confessé- Fin de contrat;
- 8. Cracheur sicilien II est tactique le plus souvent;
- **9.** Clôt les films à Hollywood (Inversé) Organisation atlantique (sigle anglais);

**10.** Divorce .



Indispensables;

- 2. Pas à côté Explosif;
- 3. Il est emmanché d'un long cou Parti politique (sigle):
- **4.** Paresseux Degré extrême de concentration chez les bouddhistes;
- 5. Coup gagnant- Désinence verbale;
- 6. Prête serment- Abraham y naquit;
- **7.**Jamais vieux Inventent;
- 8. Réfléchi Appel d'air- Vieux parti africain (sigle);
- **9.** Rencontres africaines de foot (sigle) Instrument de musique;
- 10. Repos entre les cours;



